



Enseignant.es

+ ATSEM

Formation syndicale pour vous !

La FSU (Snuipp-fsu+Territoriale) organise une session de formation pour les **ATSEM** ou **faisant fonction** et les **enseignant.es**, **syndiqué.es** ou **non syndiqué.es**.

Quel accueil pour favoriser l'entrée à l'école ?

droit
protéger
échanger
obligations
défendre
snuiter
travail
formation
collectivité
temps
convivialité
école
missions
territorial
discuter
maternelle
hierarchie
syndicat

**VENDREDI 22
NOVEMBRE 2019**

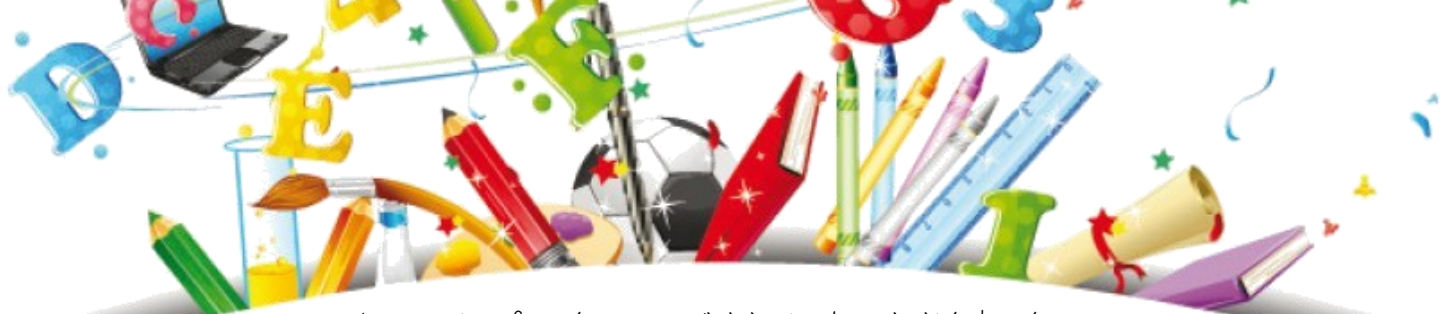
MAISON DES SYNDICATS DE
MONT DE MARSAN

97, PLACE DE LA CASERNE BOSQUET DE
8H À 17H30

FSU 40

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**





Les portes fermées avec Vigipirate, la priorité donnée au cycle II pour le RASED, la restriction des visites médicales, la propreté qui n'est plus nécessaire (hors PAI), et maintenant, l'obligation scolaire à 3 ans : les conditions d'entrée à l'école ont changé.

Quelles conséquences sur notre quotidien professionnel, sur nos conditions de travail ?

Nous vous invitons à venir partager vos pratiques et vos réflexions pour que, ensemble, nous construisions notre métier.

Les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (Atsem) qui travaillent auprès des enseignants ont vu leur rôle évoluer et le nombre de leurs missions éducatives fortement augmenter depuis la réforme des rythmes scolaires en 2013 et les modifications de leur cadre d'emploi.

Cette diversité des missions et des fonctions justifient le plein accès et le renforcement des temps de formation (y compris syndicale) des enseignants et des ATSEM.

TRAVAILLER ENSEMBLE À L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉLÈVES C'EST AUSSI ÉVOQUER :

LE TEMPS DE TRAVAIL, LA DOUBLE HIÉRARCHIE, LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE, LA PÉNIBILITÉ, LA PRÉCARITÉ, LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS ET DES EXPÉRIENCES DE CHACUN.ES, ETC...

:-) COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?

S'inscrire auprès de nous en envoyant par courrier ou par mail votre nom, prénom, école, et nom de la collectivité (ATSEM):

Mail pour les enseignant.es : snu40@snuipp.fr

Mail pour les ATSEM : fsu40@fsu.fr

Ou par courrier : Syndicat FSU Territoriale des Landes - Maison des Syndicats -
97 place de la caserne Bosquet 40 000 Mont de Marsan

;-) PAS D'INQUIÉTUDE !

ATSEM : nous nous chargeons d'envoyer à la DRH de votre collectivité la demande de congé de formation syndicale 1 mois avant la date de la session pour les agents titulaires (soit avant le 22 octobre) et 1 mois et demi pour les non titulaires (soit le 7 octobre). Tout refus doit parvenir 15 jours avant la date de la formation et doit être motivé. Attention, à l'issue de la formation nous vous remettrons une attestation de présence à remettre à votre employeur.

Les frais de route et une partie des frais de repas seront pris en charge pour tous les syndiqué.es.

La formation syndicale est un droit et elle se déroule sur du temps de travail (sans récupération). Tout agent de la Fonction Publique a droit à des jours de congés pour formation syndicale dans la limite de 12 jours par an sous réserve de nécessité de service.

